

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 29 JUILLET 2021

**Présents** : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Gérard COURTY, Jean FOURGEAUD, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

**Secrétaire de séance** : Alain BOUTONNET.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Puis il demande l'autorisation au conseil municipal de retirer la délibération sur le renouvellement du bail du Cévenol en raison d'éléments nouveaux. Il demande ensuite à ajouter une délibération sur une modification de fonctionnement du travail interne du conseil municipal. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

Il informe de l'absence de M. Bernard SALZE qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et indique que ce sera abordé en question diverses, puis il démarre d'ordre du jour.

## 1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 25.05.21 est validé à l'unanimité.

## 2. FONCTIONNEMENT INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire constate que les commissions actuelles ne fonctionnent pas en raison de polémiques et de mésententes et souhaite trouver un fonctionnement qui permette de travailler sereinement. Pour cela, il propose de supprimer les membres des commissions et les commissions municipales actuelles suivantes, pour les transformer en délégations :

- ADMINISTRATION GENERALE
- ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE
- ACTION SOCIALE, FESTIVITES et TOURISME

Ces délégations seraient attribuées à un adjoint qui informera tout le conseil municipal à chaque réunion de sa délégation, afin que chaque élu(e) puisse travailler sur les sujets qui l'intéresse et non pas seulement sur les sujets de la commission dont il/elle est membre, d'autant que certains sujets sont transverse et donc attribuables à plusieurs commissions actuelles.

Il propose d'attribuer les délégations de la façon suivante :

Délégation « **ADMINISTRATION GENERALE** » à Alain BOUTONNET

1. Gestion administrative du personnel
2. Gestion des biens municipaux locatifs et recevant du public
3. Budget et finances
4. Gestion administrative des travaux, de l'eau et assainissement
5. Urbanisme
6. Ecole, Bibliothèque
7. Suivi Administratif des visites de contrôle des Etablissement Recevant du Public (E.R.P)
8. Gestion de la salle des fêtes

Délégation « **ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE** » à Patrick REILHAN

1. Suivi des travaux
2. Gestion technique de l'eau et assainissement
3. Voirie, Déneigement et tri sélectif
4. Suivi du planning du personnel communal
5. Patrimoine nature
6. Entretien et fleurissement du village
7. Affichage public

Délégation « **ACTION SOCIALE, FESTIVITES et TOURISME** » à Gérard **ABRIC**

1. Solidarité et lien entre les générations
2. Commémorations, Animations culturelles
3. Service aux personnes âgées
4. Relation entre les associations et la jeunesse
5. Gestion des établissements touristiques communaux
6. Coordination des acteurs touristiques locaux

**Commission extra-municipale Biodiversité**, Conseillère municipale déléguée, Odile **COLOMB**

Le responsable de la « Communication Interne et Externe », reste le Maire, Roger **LAURENS**.

Pour le reste du fonctionnement il ne propose pas de changements et rappelle l'existant :

**Commission d'Appel d'Offre (C.A.O) au-delà de 5000€**

Le Maire, **LAURENS** Roger ou son représentant, 3 membres du Conseil, **ABRIC** Gérard, **BOUTONNET** Alain, **REILHAN** Patrick, 3 suppléants, **COLOMB** Odile, **COURTY** Gérard, **FOURGEAUD** Jean

**C.A.U.E du Gard**, Adjoint délégué **BOUTONNET** Alain

**S.M.E.G**, délégués titulaires, **REILHAN** Patrick, **BOUTONNET** Alain, délégués suppléants, **COURTY** Gérard, **FOUGEAUD** Jean

**Communauté de Commune**, délégué titulaire, **LAURENS** Roger, délégué suppléant, **BOUTONNET** Alain

**S.I.V.O.M** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), délégués titulaires, **LAURENS** Roger, **REILHAN** Patrick, délégué suppléant **ABRIC** Gérard

**P.N.C** (Parc National des Cévennes), délégué, **REILHAN** Patrick

**Questions de Défense**, Adjoint délégué, **REILHAN** Patrick

**Communes Forestières du Gard**, délégué titulaire, **REILHAN** Patrick, déléguée suppléante, **COLOMB** Odile

**Fédération Nationale des Communes Forestières**, délégués titulaire, **REILHAN** Patrick  
Délégué suppléante, **COLOMB** Odile

**S.I.V.U** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) **S.I** Adduction d'Eaux Potable du Causse de Blandas, délégué titulaire, **REILHAN** Patrick, délégué suppléant, **COURTY** Gérard

**P.E.T.R**, (Pole d'Equilibre Territorial et Rural), délégué titulaire, **LAURENS** Roger, déléguée suppléante, **COLOMB** Odile

**S.I.V.U** Ganges/Le Vigan (Cours du fleuve Hérault), délégué titulaire, **BOUTONNET** Alain, délégué suppléant, **FOURGEAUD** Jean

M. le Maire mets au vote le fonctionnement proposé. **Avec 8 voix pour**, la majorité adopte donc ce nouveau fonctionnement. Suite à ce vote, Jean **FOURGEAUD** quitte la salle. La suite du Conseil municipal se déroule donc à 9 membres.

Une réunion mensuelle aura lieu 1 fois par mois, le lundi qui suit les permanences élus.

### **3. BUDGET 2021 : EMPRUNT POUR TRAVAUX OBLIGATOIRES**

M. **BOUTONNET** rappelle qu'en 2021 sont prévus au budget des travaux pour les mises aux normes handicap (Agence postale communale et école) et d'électricité (école, salle des fêtes, atelier municipal et église).

Par conséquent, le rapporteur propose de choisir la banque Crédit Agricole, qui propose une offre plus intéressante que celle de la Caisse d'épargne, avec le prêt de 100 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes et demande aux conseillers de se prononcer.

<b>Montant du prêt</b>	<b>100 000 €</b>
Durée	15 ans
Type de taux	Fixe
Taux	<b>0,87 %</b>
Frais de dossier	0,15 % du montant emprunté
Echéances annuelles	<b>7140,04 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, avec **8 voix pour**, le Conseil Municipal :

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les ressources nécessaires au paiement des échéances,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus et intervenir auprès de la banque Crédit agricole.

#### **4. DECISION MODIFICATIVE = BUDGET COMMUNE TRANSFERT CREDITS CHAP. 165**

Le maire laisse la parole à Alain BOUTONNET qui explique qu'en raison de remboursement de cautions, à l'article **165** du chapitre 65, il convient de transférer le montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants en €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	020	2051	Concession et Droits similaires	<b>- 500,00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	16	165	Dépôts et cautionnements versés	<b>+ 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, avec **8 voix pour**,

**ACCEPTTE** le transfert de crédits comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

#### **5. DEMANDE SUBVENTION SOCLE NUMERIQUE ECOLE**

Le Maire laisse la parole à Alain **BOUTONNET**. Il expose au conseil municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Ministère de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants les communes, réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Le projet a été étudié par l'institutrice Cora **BOUTIN** et sa collègue qui tiendra la deuxième classe qui ouvre à la rentrée 2021/2022. Il permettra l'achat de matériel numérique interactif : Ecran tactile interactif infrarouge et tableau, 2 PC portables, 4 tablettes hybrides, et logiciels associés. C'est l'occasion de renouveler le matériel informatique obsolète et d'équiper l'école et la nouvelle classe en matériel numérique afin de mettre en place des thèmes pédagogiques innovants et ambitieux pour les élèves afin de les préparer aux outils de demain et ce, en adéquation avec le programme de l'éducation nationale.

##### **Cout total prévu pour le projet**

6000€ dont 2579 € de subventions de l'Etat demandé décomposé comme suit

##### **Volet équipement**

5 500 € dont subvention de l'Etat demandée 2449 €

##### **Volet services et ressources numériques**

500 € dont subvention de l'Etat demandée 130 €

Dépenses totales prévues finalement suite à demande de devis 7370,79 €

Subvention prévue : 2579 €

Le Maire rappelle que cette dépense sera répartie aux communes utilisatrices de l'école au prorata du nombre d'élèves et qu'il faut ajouter les 15m de câble supplémentaire pour le tableau numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 8 voix pour,

**ACCEPTE** les dépenses comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à réaliser ces achats et à demander la subvention.

## **6. DEMANDE SUBVENTION ACCESSIBILITE PMR BATIMENTS PUBLICS ECOLE & AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Maire laisse la parole à Alain **BOUTONNET**. Il rappelle la délibération n° 041-2017 du 10 octobre 2017 autorisant le choix du bureau d'étude Daniel **CARRIERE** pour le diagnostic et les études d'accessibilité de l'école et de l'Agence Postale Communale.

**CONSIDERANT** le montant des travaux d'une valeur de **19 000,00 € H.T.** soit **22 800,00 € T.T.C.**, et du devis complémentaire réalisé auprès d'Handinormes **3 888,97 € H.T.** soit **4 666,76 € T.T.C.**  
Soit pour ce projet un montant total de **22 888,97 € H.T.** et **27 466,76 T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 8 voix pour :

**AUTORISE** les dépenses sus mentionnés,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette opération et à demander les subventions correspondantes.

## **7. POSITIONNEMENT MUTUALISATION ACHAT MATERIEL MESURE RADON ECOLE COMMUNALE**

Le Maire laisse la parole à Alain **BOUTONNET** qui explique que la vérification de la qualité de l'air et notamment du gaz Radon à l'école d'Alzon est obligatoire depuis 2018, et que cela a été demandé par l'éducation nationale dernièrement. Des démarches avaient été faites en 2020 auprès du service prévention de la Communauté de communes pour savoir comment procéder.

Il expose la proposition du 21 juin 2021 du service prévention de la communauté de communes du Pays Viganais de faire en régie les vérifications obligatoires QAI (Qualité Air Intérieur) / Radon pour les bâtiments accueillant du public jeune (écoles, crèches...). Si les 13 communes concernées sont d'accord, cela reviendrait aux environs de 1500 € par entité pour l'achat de matériel puis chaque année 200€ pour les recharges de mesure. Du matériel ludique sera mis à disposition des écoles pour la qualité de l'Air intérieur.

Ce coût serait ensuite réparti pour Alzon aux communes utilisatrices de l'école au prorata du nombre d'élèves. Les communes de campestre et Blandas sont d'accord pour cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 8 voix Pour :

**AUTORISE** le maire ou son représentant à faire connaître la position favorable de la commune d'Alzon pour cette dépense.

## **8. BIODIVERSITE PROJET ABC ENGAGEMENT SUR 1H DE SECRETARIAT PAR SEMAINE**

Le Maire laisse la parole à Mme Odile **COLOMB** qui explique que dans le cadre du projet biodiversité ABC et lors des réunions de la commission extra-municipale, il a été demandé d'accorder du temps de secrétariat pour l'aide au montage du dossier (mise en page, dactylo,). Il est proposé d'accorder 1h par semaine de la secrétaire de mairie pour l'aide à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 8 voix pour :

**AUTORISE** le secrétariat de mairie à travailler 1h par semaine les jeudis entre 11h et 12h pour ce projet.

## **9. BIODIVERSITE, DESIGNATION RESPONSABLE PROJET ABC**

Le Maire laisse la parole à Mme Odile **COLOMB** qui demande au conseil municipal de la nommer officiellement responsable du projet ABC biodiversité.

Elle procède à la lecture du compte rendu de la dernière réunion biodiversité et rappelle que l'appel d'offre aura lieu en septembre 2021, et que le dossier commun avec la commune d'Arrigas est à constituer pour la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec **8 voix pour** :

**NOMME** Mme Odile **COLOMB**, responsable du projet ABC Biodiversité.

## **10. CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire laisse la parole à Alain **BOUTONNET** qui expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents ;  
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Assurances,

Vu le code des Marchés publics

Vu la loi n°84 -53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 26 et 57,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat sera soumis au strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance,

Considérant que dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des Marchés publics que les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le centre de gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec **8 voix pour** :

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune charge le centre de gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

**Article 2** : Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

→ **Agents affiliés à la CNRACL** : Décès, Accident de service, Maladie professionnelle, Maladie Ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité

→ **Agents IRCANTEC, de droit public** : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie Grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

→ **Durée du marché** : 3 ans

→ **Régime du contrat** : capitalisation

**Article 3** : La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

**Article 4** : Le conseil autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **11. MOTION DE SOUTIEN COMMUNES FORESTIERES**

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique **JARLIER**, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

• « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

• « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, avec **8 voix pour**, à la majorité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire rappelle la démission de Bernard **SALZE** et procède à la lecture du courrier aux membres présents. Il indique que la préfecture a été informée de cette démission. Il évoque la gestion du gîte d'étape qui va donner lieu à une réunion de travail spécifique.

Puis il fait la lecture du courrier de M. et Mme **SANCHE** interdisant la chasse sur leurs terres PNC adressé à l'association cynégétique.

Des plaintes d'habitants au sujet d'aboiements nocturnes au quartier de la gare sont évoquées. Cela relève du tapage nocturne, les plaignants doivent le signaler à la gendarmerie. Un courrier ou une lettre d'information de la commune pourrait être fait pour demander aux propriétaires de chiens d'assurer le respect du voisinage en limitant les nuisances (aboiements intempestifs nocturnes).

Une proposition de spectacle de la Compagnie théâtrale les Santboux en contact avec Gérard **ABRIC** avait été étudiée pour juillet août mais sera reporté en septembre au vu de la situation sanitaire.

L'Aménagement du terrain de tennis en terrain multisports a fait l'objet d'une rencontre entre le Maire ses Adjointes et l'entreprise Agrospace recommandé et proposé par Natacha **BOUTEILLER** et Aicha **DUMEZ** qui a présenté un projet de terrain multisport à la place du tennis actuel qui permettrait de pratiquer les sports suivants : basket, initiation tennis (une nouvelle proposition a été demandée incluant du tennis et pas seulement une initiation), du football, du handball, du badminton, avec une piste tout autour praticable par les coureurs, les vélos, les trottinettes,... Ce projet serait aussi bénéfique pour l'école et permettrait de créer un nouveau point de rencontres sociales à Alzon. Le coût du projet présenté serait de 46 000 € HT, mais il faut ajouter à cela le prix pour refaire le sol. Il faut demander un devis (serra, triaire, autre...). Elodie BRUN demande s'il y a déjà un retroplanning. Alain **BOUTONNET** lui réponds qu'il faut d'abord estimer le coût total des travaux et demander les subventions. M. le Maire précise que pour un projet similaire, une commune

voisine a obtenu 80% de subvention. Le projet bien avancé, sera exposé aux alzonais pour avis, comme faisant partie du réaménagement complet des abords de la salle des fêtes, terrain de football y compris.

Puis M. le Maire procède à la lecture d'un courrier de la communauté de communes qui évoque le projet alimentaire territorial (PAT) autour de l'alimentation, soutenant l'installation d'agriculteurs, élaboré de manière collective. Le projet a été présenté en 2020 mais rejeté par la région car manquait de précision. Il explique que la communauté de communes du Pays Viganais demande pour étoffer son dossier avant de le représenter; une lettre de soutien. Les membres présents y sont favorables. Un courrier sera préparé.

M. le Maire indique avoir reçu une demande de Sylvain **TARDIF** pour mettre des truites dans la fontaine de la place de la mairie à l'occasion du marché. Les membres présents y sont favorables.

Alain **BOUTONNET** indique avoir reçu les propositions d'adressage de la Poste. Il souhaite organiser une permanence le 12 août de 9h à 11h30, salle de la bibliothèque pour informer les habitants de leurs noms de rue et numéro et leur demander leur avis sur les plaques (couleurs, matières).

Marie Hélène **DISPARD VIVENS** indique avoir commencé l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne cure afin de pouvoir y pratiquer les cours de gymnastique. Des vélos elliptiques et des tapis de marche y seront installés ce qui devrait permettre dès l'automne un accès aux habitants.

La brocante du 8 août 2021 n'aura pas de buvette et la salle des fêtes ne sera pas ouverte afin de ne pas devoir demander de « Pass sanitaire » au public.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 22h30.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**

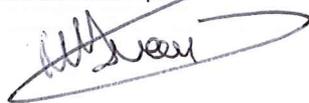


Patrick **REILHAN**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

Elodie **BRUN**  
Conseillère municipale



Marie Hélène **DISPARD VIVENS**  
Conseillère municipale



LES MEMBRES DU CONSEIL  
Alain **BOUTONNET**  
1<sup>er</sup> adjoint



Gérard **ABRIC**  
3<sup>ème</sup> adjoint



Dominique **CAUVAS**  
Conseiller municipal



Odile **COLOMB**  
Conseillère municipale

